



Mon-Droguiste.Com
 39 Bis Rue Du Moulin Rouge
 10150 Charmont Sous Barbuise
 Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
 Email : contact@mon-droguiste.com
 Web : www.mon-droguiste.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE PURE GEMME

Synonymes; marques commerciales ESSENCE TERE BENTHINE, WOOD TURPENTINE, GUM SPIRITS, BALSAMTERPENTIN, GUM TURPENTINE EX BELARUS, TERPENTINE SUPER GRADE, GUM TERPENTINE

Numéro CAS 8006-64-2

Numéro index UE 650-002-00-6

Numéro CE 232-350-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Industrie solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur



Mon-Droguiste.Com
 39 Bis Rue Du Moulin Rouge
 10150 Charmont Sous Barbuise
 Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
 Email : contact@mon-droguiste.com
 Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 232-350-7

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit	ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE
Numéro index UE	650-002-00-6
Numéro CAS	8006-64-2
Numéro CE	232-350-7
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Donner beaucoup d'eau à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Nocif par inhalation. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Vertiges. Mal de tête. Fatigue. Irritation sévère du nez et de la gorge. Arythmie (pouls irrégulier). Lésions des reins. Perte de conscience.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Danger d'aspiration en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements. Diarrhée. Toux. Vertiges. Mal de tête. Fatigue. Arythmie (pouls irrégulier). Lésions des reins. Perte de conscience.
Contact cutané	Nocif par contact avec la peau. Peut être absorbé par la peau. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Délipidation, assèchement et gerçures de la peau. Rougeurs. Toux. Vertiges. Mal de tête. Fatigue. Arythmie (pouls irrégulier). Lésions des reins. Perte de conscience.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Peut se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'allumage et entraîner un retour de flamme. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Evacuer la zone.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.
--------------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Peut se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'allumage et entraîner un retour de flamme. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Eliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique.
Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants puissants.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 100 ppm 560 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants ASS = Limites d'exposition Suédoises.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à gaz, type A2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Forte. Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	- 50 - -60°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	150 -180°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	35°C
Taux d'évaporation	0.86 (Butyl Acetate = 1)
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 6 Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 0.8
Pression de vapeur	0.67 kPa @ 20°C
Densité de vapeur	~ 1
Densité relative	0.855 - 0.870 @ 20°C
Densité apparente	850 - 870 kg/m ³
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Solvants organiques.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	220°C
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

9.2. Autres informations

Autres informations Non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les produits suivants peuvent réagir violemment avec le produit: Oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec des oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Nocif en cas d'ingestion.

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Nocif par contact avec la peau.

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Danger d'aspiration en cas d'ingestion.

Inhalation

Nocif par inhalation. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Vertiges. Mal de tête. Fatigue. Irritation sévère du nez et de la gorge. Arythmie (pouls irrégulier). Lésions des reins. Perte de conscience.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion. Danger d'aspiration en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements. Diarrhée. Toux. Vertiges. Mal de tête. Fatigue. Arythmie (pouls irrégulier). Lésions des reins. Perte de conscience.

Contact cutané

Nocif par contact avec la peau. Peut être absorbé par la peau. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Délipidation, assèchement et gerçures de la peau. Rougeurs. Toux. Vertiges. Mal de tête. Fatigue. Arythmie (pouls irrégulier). Lésions des reins. Perte de conscience.

Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Ce produit ne devrait pas être facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Potentiellement bioaccumulable.

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1299

N° ONU (IMDG) 1299

N° ONU (ICAO) 1299

N° ONU (ADN) 1299

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Nom d'expédition (IMDG) ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Nom d'expédition (ICAO) TURPENTINE

Nom d'expédition (ADN) ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Code de classement ADR/RID F1

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Classe ADN 3

Étiquettes de transport



ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-E
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Y
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	30
Code de restriction en tunnels	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	<p>Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.</p> <p>Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.</p> <p>Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.</p> <p>Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.</p>
----------------	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 17/10/2018

Numéro de version 2.000

Remplace la date 13/08/2010

Numéro de FDS 1068

ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE

Statut de la FDS

Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.